

***Présidé par Monsieur Christophe POISSON***

**Ouverture de la séance par Christophe POISSON, adjoint au Maire en charge de la Culture et des Associations, référent pour le quartier Invalides.**

### **1. Mise en sens unique de rue Las Cases**

Depuis la fermeture des voies sur berges, la rue Las Cases servait d'itinéraire de substitution à la rue Saint Dominique qui sert elle-même d'itinéraire de délestage au boulevard Saint-Germain, créant de nombreux embouteillages. Aussi, Madame le Maire a demandé et a obtenu la mise en sens unique de la rue Las Cases, en direction de la rue Casimir-Périer.

A la suite de longues négociations avec la Secrétaire générale de la Ville de Paris, Madame le Maire a également obtenu une dérogation permettant la desserte locale pour les riverains de la rue Casimir-Périer.

**Un représentant de l'association Sainte Clotilde se réjouit de l'installation du panneau sens interdit, mais demande s'il est possible de le déplacer à l'intersection de la rue Casimir-Périer afin qu'il soit plus visible.**

**Un autre représentant de l'association propose de compléter le dispositif en ajoutant un panneau interdiction de tourner à gauche dans la rue Casimir-Périer, après le croisement avec la rue Saint-Dominique.**

⇒ Les deux demandes seront portées par Madame le Maire auprès de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

### **2. Présentation d'un projet d'installation d'une fresque sur un mur dans la Cité Vaneau**

#### **Le principe**

Amélie FREYCHE, architecte d'intérieur, souhaite soumettre au Conseil de quartier, l'installation d'une fresque éphémère sur la façade d'un bâtiment privé situé dans la Cité Vaneau. Le mur en question présente la particularité d'avoir trois fausses fenêtres, le rendant intéressant à

travailler. Les fresques exposées auront pour sujet le rapport entre la technologie et l'espace urbain, et seraient sélectionnées à la suite d'un appel à projet. Les fresques changeraient environ tous les six mois.

### **La mise en œuvre**

Ce projet nécessite tout d'abord l'accord de la copropriété de l'immeuble qui sera demandé lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical, le 15 décembre 2018. La durée d'exposition des fresques sur le mur et le style des œuvres sera à déterminer avec les copropriétaires.

Si le projet est accepté, il pourra ensuite faire l'objet d'un financement par le budget participatif de 2019. Enfin, si le projet est choisi par les habitants du 7<sup>ème</sup>, il sera mis en œuvre d'ici la fin 2019, ou au début 2020.

⇒ **Les habitants du quartier Invalides présents au conseil de quartier valident le principe de ce projet.**

### **3. Les travaux dans la rue de Bellechasse**

Les travaux dans la rue de Bellechasse sont dus à une fuite sur une canalisation de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, survenue le 6 septembre 2018. Les travaux ont été réalisés en urgence entre le 6 septembre et le 31 octobre 2018 et ont entraîné la fermeture de la rue à la circulation.

Depuis le 31 octobre, la rue est rouverte à la circulation. Le retour à la normale de la circulation et du stationnement est prévu pour **le 7 décembre 2018**.

### **4. Questions diverses**

**Un des représentants de l'association Sainte Clotilde signale que celle-ci est très mobilisée contre les tournages cinématographiques dans le quartier qui génèrent des nuisances pour les habitants. Il ajoute que les tournages se sont arrêtés un temps mais qu'ils ont désormais repris.**

⇒ Olivier LE QUERE, adjoint au Maire en charge de la Sécurité et de l'animation locale précise que le tournage évoqué est celui du film *J'accuse*, de Roman POLANSKI, qui se tiendra entre le 26 novembre 2018 et le 6 mars 2019.

⇒ **Madame le Maire a obtenu de la production que le stationnement dans le parking privé Indigo Invalides situé au 23 rue de Constantine, soit remboursé aux riverains concernés par la neutralisation de stationnement, sur présentation d'un justificatif de domicile et du ticket de stationnement original.** La période concernée est : du samedi 24 Novembre 2018 17h00 au lundi 26 Novembre 2018 17H00. Les documents seront à adresser à Legendaire - 28 rue Marbeuf - 75008 Paris - Service Régie.

**Afin de désengorger le haut de la rue Saint Dominique, un habitant propose de tracer un marquage au sol sur la portion entre la rue de Bellechasse et le boulevard Saint-Germain, afin de signaler l'existence des deux voies. Ces flèches au sol éviteraient que tous les véhicules se regroupent au centre de la voie.**

⇒ La demande de marquage au sol sera portée par Madame le Maire auprès de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

**Un habitant demande des précisions sur l'avenir de l'Ilot Saint Germain, et notamment le projet de logements sociaux qui y est associé.**

⇒ L'Ilot Saint Germain est divisé en deux parties.

La première partie donnant sur la rue Saint Dominique, a été vendue par l'État à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), qui a pour projet de créer 251 logements sociaux, et de construire un gymnase et une crèche. Le projet est toujours en cours d'élaboration car le permis de construire n'a pas encore été déposé.

La deuxième partie de l'Ilot Saint Germain située sur le boulevard Saint Germain, propriété de l'État, est actuellement en vente. Les promoteurs immobiliers actuellement intéressés par ce bâtiment ont des projets de logements haut de gamme, de bureaux ou de sièges sociaux d'entreprise. Aucun des bâtiments ne sera détruit.

**Un habitant demande s'il n'est toujours pas prévu de créer un parking en sous-sol sous le projet RIVP.**

⇒ Il n'est toujours pas prévu de créer des places de stationnement en sous-sol sous le projet RIVP, mais que la Mairie du 7<sup>ème</sup> travaille sur le sujet.

**Un habitant demande des précisions sur la catégorie des logements sociaux prévus.**

⇒ Madame le Maire a déposé un vœu sur le type de logement social souhaité : logements intermédiaires et logements attribués à des militaires et des policiers.

**Une habitante demande des précisions sur la navette électrique circulant sur l'Avenue de Ségur.**

⇒ Christophe POISSON explique qu'il n'est pas possible d'emprunter cette navette car elle est réservée aux agents des Ministères.

⇒ Il ajoute que la Mairie du 7<sup>ème</sup> a lancé sa navette électrique pour les habitants de l'arrondissement. Elle est gratuite et fonctionne le mercredi de 14 heures à 19 heures. Toutes les informations relatives aux arrêts et aux horaires sont disponibles sur le site

internet de la Mairie. Pour pouvoir emprunter la navette, il est nécessaire de venir retirer une carte à l'accueil de la Mairie, où elle est délivrée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile. « La 7 » est expérimentale jusqu'en décembre. Si la Mairie arrive à trouver des partenaires, sa fréquence sera augmentée.

**Une habitante demande des précisions sur la nature des travaux de quatre mois sur le boulevard des Invalides, entraînant la neutralisation de places de stationnement entre la rue Oudinot et la place du Président Mithouard.**

- ⇒ Madame le Maire a obtenu 1,2 million d'euros de la Mairie de Paris afin d'effectuer la réfection de l'éclairage public sur le boulevard des Invalides. Ces travaux nécessiteront la neutralisation d'emplacements de stationnement au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Le chantier consistera en l'ouverture d'une tranchée de 50 centimètres à 1 mètre dans le trottoir qui permettra de changer le câble d'alimentation vétuste, tout le long du boulevard des Invalides. Ces travaux seront poursuivis à partir du 6 mai 2019 sur l'avenue de Villars, et seront financés par Formula E, promoteur du championnat FIA Formula E et du Paris E-Prix, à hauteur de 480 000 euros.
- ⇒ Aujourd'hui même, Madame le Maire a envoyé un courrier à ce sujet aux riverains habitant sur le boulevard des Invalides et dans les rues Oudinot et Duroc, concernés par les travaux.

**Un habitant demande des informations sur le projet d'aménagement du sous-sol des Invalides.**

- ⇒ Christophe POISSON indique que l'appel à projets a été lancé. Une première phase de sélection des projets s'est déroulée avant l'été 2018. Une seconde phase se tiendra avant Noël. Le jury final se réunit le 21 décembre afin de choisir le projet lauréat.

**Un habitant évoque le chantier de l'ancienne abbaye de Pentemont, située à l'angle des rues de Bellechasse et de Grenelle.**

- ⇒ Josiane GAUDE, adjointe au Maire en charge des Commerces indique que la fin du chantier est prévue pour juin 2019. Elle précise que le site accueillera toute la Fondation Yves Saint Laurent. La construction d'un hôtel haut de gamme, initialement prévue a été annulée, réduisant ainsi le risque de nuisances pour les riverains.

**Un habitant demande des informations concernant les travaux de rénovation du restaurant *Le Square* situé au 31 rue Saint Dominique.**

⇒ Christophe POISSON indique que le restaurant est toujours en travaux.

**Un habitant demande un complément d'informations sur l'avancement du dossier concernant l'élargissement du trottoir devant le restaurant, proposé par les propriétaires.**

⇒ Josiane GAUDE rappelle que la proposition a été soumise et acceptée par le Conseil de quartier Invalides du 2 mai 2018, avant d'être transmise à la Direction de la Voirie et des Déplacements qui doit encore trancher sur la question.

**Un habitant demande des informations concernant les anciennes bornes de recharge Autolib'.**

⇒ Olivier LE QUERE indique que ces bornes ne sont plus opérationnelles, mais que seuls les véhicules électriques peuvent se garer sur les emplacements. Il ajoute que ces emplacements étaient initialement prévus pour la recharge des 3000 véhicules Autolib', qui viennent d'être vendus à des particuliers. Une autre flotte de 1000 véhicules de type Autolib' est prévue pour utiliser ces bornes lorsqu'elles seront réalimentées.

⇒ Il ajoute qu'à la fin des travaux de réfection de l'éclairage public sur le boulevard des Invalides au printemps 2019, il est prévu un branchement pour la recharge des véhicules électriques issu de l'éclairage public. Les propriétaires de véhicules électriques pourront ainsi recharger leur véhicule en se branchant directement sur le mobilier urbain. Cette mesure sera une première à Paris et l'abonnement pour bénéficier de la place de stationnement et de la recharge sera de l'ordre de 10 euros par mois.

⇒ Olivier LE QUERE indique que le sujet concernant la circulation des trottinettes électriques sur les trottoirs avance. Il rappelle que la Mairie du 7<sup>ème</sup> a adopté un vœu à ce sujet lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il ajoute que le Ministère des Transports et la Mairie de Paris se sont enfin emparés du sujet pour pallier l'absence de juridiction concernant la circulation des trottinettes électriques. Désormais, les trottinettes électriques circulant sur les trottoirs pourront être verbalisées.

⇒ Christophe POISSON indique qu'il est autorisé de stationner sur les places de livraison en pointillés pour une durée maximum de 30 minutes, à condition de mettre un disque.

**Christophe POISSON lève la séance à 19h56.**